



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 18 septembre 2018

Ouverture de la séance à 20 heures

Absents excusés : Louis DEROIN et Jean IWASINTA,

Secrétaire de séance : Roger GUISET

Lecture des délibérations du 18 juin 2018

1° FINANCES

- **DM3 / Budget Général :**

- Fonctionnement : changement d'imputation concernant la taxe additionnelle au droit de mutation qui est désormais encaissée au 7381 au lieu du 73224.

- Investissements :

- Dépenses : + 110 870 € pour le remplacement du véhicule communal « Nemo » âgé de 10 ans, par un « Berlingo » **électrique** (22 500 €), l'achat de divers terrains répondant à des objectifs communaux d'aménagements divers (57 320 €) et pour 31 050 € d'achats divers (aspirateur de feuilles, changement du matériel des douches de l'UOP, rideaux pour les salles de mairie, et fauteuils pour les secrétariat de mairie)
- Recettes : inscriptions de sommes en « réserve » provenant d'excédents encaissés du FCTVA (13 200 €) et d'une subvention d'Etat (17 850 €), complétées par un emprunt de 79 820 €

- **Révision des tarifs communaux :**

- Local de distillation et droits de stationnement : +1.15 %
- Cimetière : prix inchangés
- Loyers : + 1.15 %
- Vaisselle Salle Polyvalente : Augmentation de 3%
- Prix de la Pierre extraite en 2018 : 804,39 € / 1000 m³, soit 2,35 % d'augmentation.
- Centrale à Béton : 2 893,24 € pour l'année 2018, soit 2,35 % d'augmentation.
- Station WIFIMAX : 305,13 €, soit +1.34 %

- **DETR Rue des Barlots** : dans le cadre des travaux réalisés en 2014 dans la rue des Barlots, la subvention dans un premier temps refusée par les services de l'Etat, a été finalement encaissée par la commune pour un montant de 23 592 € représentant 25 % de la dépense subventionnable HT.

- **Subvention** : une subvention exceptionnelle de 250 € a été allouée à Marine ROLLIN, afin de couvrir une partie des frais occasionnés dans le cadre de sa participation aux championnats du Monde d'Ultimate Frisbee 2018 à Waterloo au Canada.

2° TRAVAUX NEUFS

- **Point sur les travaux en cours** : la période des congés a permis la réalisation des travaux prévus en 2018
 - La reprise totale des accès pompiers derrière la Mairie, avec réalisation de parkings supplémentaires,

- La reprise aussi de la rue des Isles, du chemin d'Hirmont, et de l'axe de la rue des aviateurs
 - L'aménagement du passage entre le lotissement des Champs de l'Epine et la rue du Maquis avec à terme pose de barrières amovibles, pour conserver à cet aménagement un caractère piétons !
 - Enfin réfection du 1^{er} virage de la rue du Barrage devenu très dangereux : trous en particulier avec décollement du revêtement
- **Point sur les travaux envisagés en 2019** : deux dépôts de demande de subvention vont être faites au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) au taux maximum de 50 %
 - **Rénovation rue Saint Paul** : le montant prévisionnel des travaux nécessaires à la remise en état de cette chaussée est de 92 285 € HT, dont 89 260 € sont éligibles. Le plan de financement est composé de la subvention DETR de 43 480 € et de fonds libres / emprunt de 65 262 €.
 - **Rénovation rue du Champs des Isles** : Le montant prévisionnel des travaux nécessaires à la remise en état de cette chaussée est de 46 700 € HT, dont 41 890 € sont éligibles à la DETR. Le plan de financement est composé de la subvention DETR de 20 945 € et de Fonds libres / Emprunt de 33 895 €.
 - **Rue de l'Europe et Grande rue** : les Elus réfléchissent déjà aux travaux qui seront nécessaires dans les prochaines années pour enfouir les réseaux et réhabiliter la voirie de la rue de L'Europe et de la Grande Rue : réflexion en terme de dépenses mais aussi en terme de recettes ! Les premiers chiffres (**valeur 2018**) pour des travaux qui s'étaleraient de 2021 à 2024
 - Enfouissement des réseaux rue de l'Europe : 608 500 € TTC, dont 386 500 de part communale
 - Enfouissement des réseaux grande Rue : 311 700 € TTC, dont 182 800 de part communale
 - Réhabilitation des 2 rues : 915 000 € TTC, avec des recettes estimées à hauteur de 450 000 € (280 000 de subventions Département et PMA) et un retour de FCTVA de 170 000)

3° ACHATS

- **Renouvellement d'un véhicule communal** : remplacement du Citroën NEMO acquis en 2008, par un véhicule électrique de type Berlingo pour la somme de 20 755 €, qui présente l'avantage de répondre aux besoins journaliers au niveau des kilomètres parcourus (150 km d'autonomie), être rechargeable sur le réseau des ateliers, permettre des économies notables au niveau du carburant et de l'entretien.
- **Terrain pour implantation de la station de relèvement des eaux usées de la rue de l'Europe et de la Grande rue** : l'implantation de la station sous la chaussée à l'entrée de la rue du Cul de Four, n'étant pas judicieuse, le Maire propose d'acheter les parcelles AH 255 (121m²) et AH 256 (102 m²), situées au nord du Vieux Puits, pour ne pas apporter de nuisances à l'établissement, et mettre hors d'eau les installations.
- **Autres terrains** : dans le cadre du développement de la zone AU des Courbes Champs, le Maire propose l'acquisition de 3 parcelles AK 103 et AK 104 pour une surface de 3 783 m², et AK 118 de 1430 m². Un délaissé AO 300 de 27 m² situé dans l'emprise de la rue des Barlots, fera lui aussi l'objet d'une acquisition, en régularisation.
- **Point sur les achats pour la commune par l'EPF** : le Maire a communiqué l'état des acquisitions prévues dans le cadre de l'extension de la zone socio-sportive, qui représenteront une surface de 3.7 Ha. Ces acquisitions réalisées par l'EPF pour le compte de la commune devront faire l'objet d'un remboursement dans les années à venir, en fonction de la durée du portage qui peut aller jusqu'à 12 ans.

4° EMPRUNT 2018 : Le Maire rappelle aux membres du conseil que le montant de l'emprunt d'équilibre 2018 porté au budget primitif était de 70 180 € et que le but était de faire autant qu'il se peut sans emprunt en 2018 pour baisser le remboursement des annuités et réduire la dette.

Il rappelle toutefois, que dans les 4 années à venir, les annuités diminueront d'un montant global voisin de 113000€.

Il précise par contre, que par la suite, il faudra attendre 4 à 5 ans, pour voir les annuités à nouveau baisser. Ces intervalles sans termes échus réguliers, étant essentiellement dus au réaménagement de la dette avec la Caisse d'Epargne, qui a consisté à réaménager une dette globale, et de ce fait entraîner la disparition d'un certain nombre d'échéances annuelles.

Il rappelle aussi que la municipalité s'est donné aussi comme règle de tenir le montant de remboursement des annuités < ou = à 385 000 €.

Le Maire précise cependant, que pour retrouver dans le futur un cadencement des échéances d'emprunt régulier, il serait bon d'en faire de nouveau, qui intègrent le montant moyen des travaux et achats prévus sur les 2 à 3 ans à venir : Les emprunts mis en place étant utilisés totalement ou partiellement avec report de l'excédent de recettes sur les investissements de l'année suivante.

Il propose donc sur cette fin de mandat (2018, 2019, et 2020) la mise en place de 3 emprunts de 150 000 €, qui augmenteront globalement la dette de 33 450 €, en restant sous la barre de remboursement maximum que le conseil municipal s'est fixé.

Il rappelle enfin que ces emprunts serviront partiellement à couvrir les 725 000 € de travaux et achats envisagés sur 2018 / 2019 / 2020 : La différence étant apportée par les subvention, le FCTVA (n-1) et l'autofinancement dégagé.

Suite à ces explications et aux tableaux chiffrés communiqués, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place d'un prêt sur 15 ans, de 150 000 € à taux fixe (1.40 %) auprès de la Caisse d'Epargne pour 2018.

5° PERSONNELS

- **Assurance des risques statutaires** : La commune de Mathay demande à bénéficier du contrat groupe assurances des risques statutaires géré par le centre de la fonction publique territoriale du Doubs.
- **Temps partiel** : Emilie VUILLEY, ATSEM, actuellement en congé maternité, demande un temps partiel de 80 %, qui est accepté par le CM.

6° JEUNESSE . SCOLAIRE . PERISCOLAIRE

- **Primaire** : Cette année l'école primaire accueille 133 élèves répartis en 5 classes :
 - 22 élèves en CP avec Mme WOLFF
 - 27 élèves en CE1 avec Mme DEMANGEL
 - 28 élèves en CE2 avec M. MOUGIN
 - 29 élèves en CM1 avec Mme SILVANT
 - 27 élèves en CM2 avec Mme GRAF déchargée le mardi par Mme GRANDJEAN

Durant les vacances, les moteurs des volets roulants du bâtiment principal de l'école ont été changés, ainsi que les chauffages de la salle de motricité et du préau fermé du bâtiment annexe pour un montant de 17 000 €. Ce printemps un portillon de secours sur la rue de Montbéliard nécessaire à la sécurité des enfants, avait été installé.

Une classe de mer sera organisée du 8 au 12 avril pour les classes de CM1 et CM2.

- **Maternelle**

Cette année l'école maternelle accueille 66 élèves répartis en 3 classes :

- 18 élèves en PS et 2 en TPS avec Mmes ROUGNON-GLASSON et LOBATO
- 21 élèves en MS avec Mme MERAT
- 25 élèves en GS avec Mme GOUJON

Pas de gros travaux nécessaires à l'école maternelle cette année, à l'exception de la mise en place d'un portillon de secours sur la rue de Montbéliard effectuée ce printemps et la pose d'un store occultant dans la bibliothèque, qui sera installé prochainement. **Ces travaux ont été réalisés pour la sécurité des enfants**

7° PERSONNES AGEES et JEUNESSE

- Des réunions Jeunesse et seniors sont prévues la semaine prochaine. Les relations intergénérationnelles sont reprises par les Francas. Il est prévu un dépliant avec photos, qui sera distribué aux seniors lors de leur repas de fin d'année.
- Les types d'hébergement pour personnes âgées ont été visités ce printemps. Suite à la visite d'Arcey, un projet est en cours de préparation par un architecte, pour un établissement pouvant accueillir 30 logements et un pôle médical.

8° FORETS

- **Point sur l'affouage** : 72 lots ont été attribués dans le cadre de l'affouage 2017-2018. Ils représentent un total de 955,5 stères, pour une recette de 10 510,50 €.
- **Adjudication du 3 septembre à Lure** : L'ensemble des lots mis en vente à Lure ont trouvé preneurs pour une somme globale de 46 533 €

9° ANIMATION CULTURE

- Un cirque s'installera sur la place de la mairie pour le samedi 22 septembre
- l'Expo peinture se déroule les 22 et 23 septembre dans la salle polyvalente. Nous avons cette année 17 peintres.
- La soirée théâtre du 17 novembre et le concert de la Pastourelle du 15 décembre sont annulés.
- Marché de Noël : Il aura lieu sur 2 jours les 8 et 9 décembre.

10° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Patrimoine** : Samedi nous avons organisé la journée du Patrimoine dans la Chapelle de St Symphorien et présenté les maisons anciennes de Mathay depuis le début du siècle. Guy Emonnot a retracé aux visiteurs l'histoire de la chapelle depuis ses origines, il a retracé l'historique de Mathay . Une artiste peintre renommée dans le secteur Marilyn Sénéchal a exposé ses aquarelles et ses livres pour enfants. Elle participera d'ailleurs au café littéraire qui sera organisé dans les salles de mairie le samedi 24 novembre. Nous aurons 22 auteurs à cette manifestation. 2 ateliers seront installés, 1 de psychologie avec une auteure psychologue, 1 atelier d'apprentissage des signes avec une auteure malentendante.
- **Internet** : Inauguration le 21 décembre de la première armoire optique qui sera installée sur le côté Sud de l'agence postale, pour un déploiement chez l'utilisateur au cours du 1° semestre 2019.
- **Opération Brioches** : Elle se déroulera les 3 et 4 octobre de 17h à 19h ; En 2017 nous avons récolté 2 687 € bien que tous les quartiers n'aient pu être faits. Le village est découpé en 21 secteurs qui demandent 2 personnes chacun.

11° ETAT

- **Intervenant social** :
Après plusieurs années d'une augmentation inquiétante des violences physiques, le commandant de compagnie de Montbéliard étudie la possibilité de mise en place d'un intervenant social de la gendarmerie dans la brigade d'Etupes. Cette personne aurait compétence sur la sécurité des 162 communes, soit 112 464 habitants.
- **Dématérialisation**
Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics de plus de 25 000 € HT. Désormais la dématérialisation ne sera plus une possibilité, mais une obligation pour les procédures de passation de marchés publics supérieurs à 25 000 € HT.
- **Prescriptions archéologiques**
Une révisions générale des zonages archéologique a été réalisée dans le département du Doubs. A la suite de cette révision, l'ensemble du territoire de la commune constitue une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Vous trouverez en annexe le compte rendu de la préfecture.

- **Exploitations illégales** : Suite à la visite de l'inspecteur de l'environnement du 28 mai, la société BROQUET David est mise en demeure de régulariser la situation administrative de son entreprise située 7 rue de la Prusse, pour le 30 septembre 2018.
- **Barrage de Vaufrey** : Mathay est situé dans l'onde de submersion du barrage en cas de rupture, la commune est donc avertie des dangers encourus, qu'elle trouvera sur le site internet dédié.

12° DEPARTEMENT

- **Ski nordique** : Le département a reconduit son programme de promotion et de découverte de la pratique du ski nordique. La commission du 9 juillet a alloué la somme de 69 € pour les déplacements de l'école élémentaire des Tilleuls
- **Rue Charles de Gaulle** : Le département nous rappelle qu'il a voté pour 2018, une enveloppe de 6,6 M€, abondée de 2 M€ en DM1. Cette enveloppe a permis de financer la couche de roulement de la RD437, du PR127+70 au PR127+420
- **Inondations de janvier 2018** : Le département a mis en place une enveloppe de 250 000 € en faveur des collectivités sinistrées. Notre commune est située dans l'une des zones impactées par ces intempéries. Par conséquent, un formulaire de demande de subvention est mis à disposition sur le site.

13° PMA:

- **Les bilans 2017** concernant le service des déchets ménagers et le service de l'eau et de l'assainissement sont consultables en mairie de Mathay
- **Contrôles d'accès aux déchetteries** : Le contrôle d'accès dans les déchetteries est remis en place désormais la carte d'accès est obligatoire depuis le 15 septembre. Gratuite, pour ceux qui l'ont perdue jusqu'à la fin de l'année, elle sera payante au 1^{er} janvier 2019 : 15 €.

13° DIVERS

- **La Poste** : Des échanges sont en cours pour voir quels équipements sont souhaités à l'agence postale ; Un dossier sera monté en ce sens.
- **Épicerie Solidaire** : Mise en place des « Paniers Solidaires » des communes de Mandeuze et Mathay. La commune de Mathay met à disposition de l'association qui gèrera cette épicerie un ensemble de matériel qui restera propriété de la commune. Celle-ci devra s'acquitter au maximum d'une somme annuelle voisine de 6 795,19 €, diminuée au premier versement de 1000€ correspondant à la subvention versée à l'origine. Cette somme sera adaptée annuellement en fonction de la répartition des personnes aidées sur chaque commune.
- **Gendarmerie de Pont de Roide** : Le Lieutenant Arnaud POURTAU remplacera le lieutenant Laurent ETIENNE à la brigade de Pont de Roide.